

Informations sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports

Protéger les ressources végétales contre les organismes nuisibles



Vol. I (6), mars 2015

Table des matières

[Pg.1] **Nouvelle version du PPI et de son manuel d'utilisation**

[Pg.2] **Nouveaux Points de contact : l'évolution en chiffres**

[Pg.3] **Liste des principaux points relatifs aux PCO abordés dans les bulletins d'information 1 à 6 sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports**

[Pg.4] **Changements de PCO en février**



Nouvelle version du PPI et de son manuel d'utilisation

Une nouvelle version du site du PPI a été lancée en février 2015. Le principal objectif de cette refonte est de faciliter la saisie des données, tout en améliorant l'ergonomie du site et en simplifiant la présentation des informations.

Afin d'aider les utilisateurs à se familiariser avec cette nouvelle interface, le Secrétariat de la CIPV a préparé un nouveau manuel à l'intention des utilisateurs et éditeurs PPI. Le manuel comprend actuellement deux modules : le module IV A (Accès à votre compte, saisie des données et gestion des données), **destiné aux Points de contact de la CIPV et aux éditeurs PPI**, et le module IV B (Accès à votre compte et à vos données), destiné aux autres utilisateurs du PPI. Les versions actualisées des autres modules (informations générales sur l'échange d'informations et informations détaillées sur le contenu des rapports obligatoires, notamment) du [Manuel de 2013](#) seront communiquées prochainement. Vous pouvez d'ores et déjà consulter la version anglaise en cliquant sur le lien suivant : [Manuel du PPI](#). Les versions dans les autres langues officielles seront mises en ligne prochainement.

Le module actuellement disponible fournit des renseignements sur les points suivants :

- Accès à votre compte ;
- questions relatives au mot de passe ;
- mise à jour de votre profil ;
- Modification des informations communiquées dans le cadre des obligations nationales en matière d'établissement de rapports : créer un nouveau rapport et mettre à jour un rapport existant ;
- extraire des données du site : recherche de données relatives aux obligations nationales en matière d'établissement de rapports, par exemple.

Le saviez-vous ?

Le Secrétariat de la CIPV publie désormais un **bulletin d'information** régulier sur diverses questions d'ordre général permettant de suivre l'actualité et les activités de la CIPV. Vous pouvez ainsi vous tenir informé simplement et facilement de nos travaux et découvrir certaines de nos activités.

Pour vous abonner au bulletin d'information de la CIPV, veuillez remplir le formulaire figurant sur [cette page](#).

Les éditions précédentes peuvent être consultées en cliquant sur [ce lien](#).

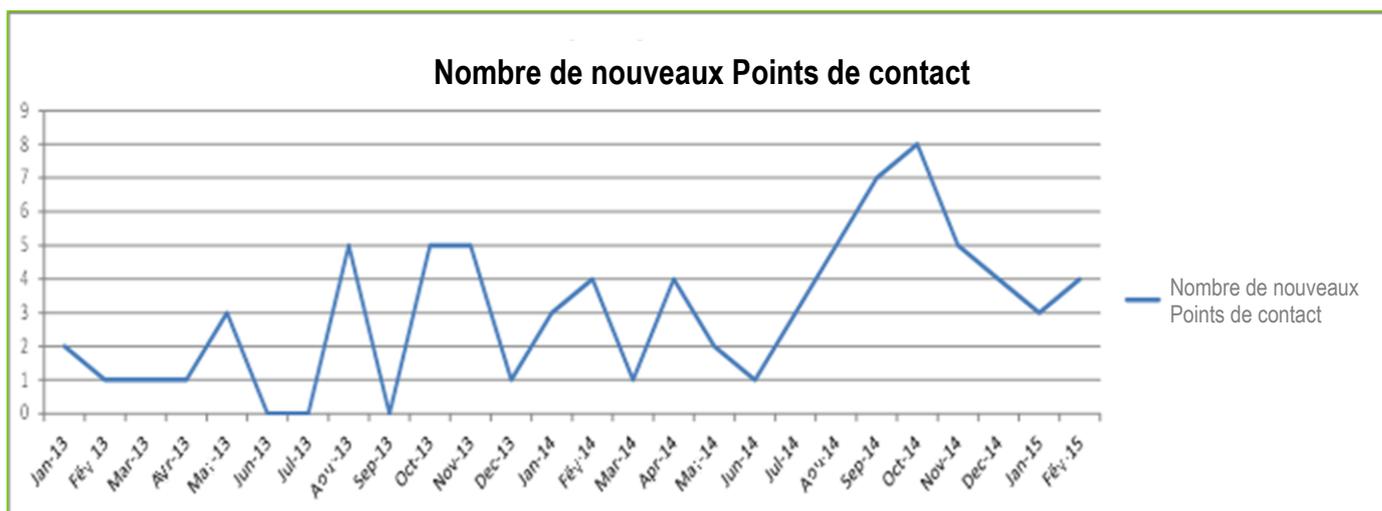


Nouveaux Points de contact : l'évolution en chiffres

En 2013, le Secrétariat de la CIPV a reçu chaque mois en moyenne deux nouvelles nominations de Points de contact, aucune nomination n'ayant été reçue en juin, juillet et septembre. Au total, 24 nominations ont été communiquées au Secrétariat en 2013. La lettre de rappel annuelle sur le respect des obligations en matière d'établissement de rapports par les parties contractantes à la CIPV a été envoyée en milieu d'année à l'ensemble des Points de contact de la CIPV.

En 2014, le Secrétariat de la CIPV a reçu chaque mois en moyenne 3,9 nouvelles nominations de Points de contact, dont 61% reçues entre août et décembre 2014 et une recrudescence constatée pour les mois de septembre et d'octobre (sept et huit nominations reçues, respectivement). Au total, 47 nominations ont été reçues en 2014, soit une augmentation de **49 %** par rapport à l'année précédente.

Suite à la première réunion du NROAG en août 2014, le Secrétariat de la CIPV a envoyé à l'ensemble des Points de contact de la CIPV une lettre officielle rappelant aux pays qu'ils doivent respecter leurs obligations en matière d'établissement de rapports. Dès le premier numéro du bulletin d'information mensuel sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, paru en octobre 2014, l'accent a été mis sur certaines questions se rapportant aux Points de contact officiels. Par ailleurs, le Secrétariat de la CIPV a embauché en juin 2014 une personne chargée des questions relatives aux obligations nationales en matière d'établissement de rapports.



Année des PCO de la CIPV

La présente série de bulletins d'information (1 à 6) a été publiée d'octobre 2014 à mars 2015. Elle a porté sur les objectifs et le rôle des PCO. Nous vous invitons à lire chacun de ces bulletins.

Liste des principaux points relatifs aux PCO abordés dans les bulletins d'information 1 à 6 sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports (octobre 2014-mars 2015)

1. [Pourquoi et comment utiliser le PPI ?](#) (Informations sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, octobre 2014)
2. [Rôle des Points de contact officiels](#) (Informations sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, octobre 2014)
3. [Comment désigner un nouveau point de contact officiel ?](#) (Informations sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, octobre 2014)
4. [Rôle des éditeurs PPI](#) (Informations sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, novembre 2014)
5. [Avantages à tenir à jour les coordonnées du PCO et conséquences éventuelles d'un défaut d'actualisation des coordonnées du PCO](#) (Informations sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, novembre 2014)
6. [Bonnes pratiques pour désigner un nouveau Point de contact officiel \(PCO\)](#) (Informations sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, novembre 2014)
7. [Modification des informations relatives à votre pays sur le PPI](#) (Informations sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, décembre 2014)
8. [Avant d'ajouter des informations... \(sur le PPI\)](#) (Informations sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, décembre 2014)
9. [Réseau national pour la collecte d'informations dans le cadre des obligations nationales en matière d'établissement de rapports](#) (Informations sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, janvier 2015)
10. [Notification rapide des informations](#) (Informations sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, février 2015)
11. [Auteurs et nature des signalements d'informations au titre des obligations nationales en matière d'établissement de rapports](#) (Informations sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, février 2015)
12. [Contenu du rapport](#) (Informations sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, février 2015)
13. Nouvelle version du PPI et de son manuel d'utilisation (Informations sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, mars 2015 - *présent numéro*)

Changements de PCO en février

En février 2015, les parties contractantes suivantes ont nommé de nouveaux PCO :

- Costa Rica
- Kirghizistan
- El Salvador
- Organisation nord-américaine pour la protection des plantes



Réfléchissez avant de voyager : prenez toute la mesure des conséquences de vos actes.

Ne vous est-il jamais arrivé de ramener de voyage des bibelots en bois, des fleurs ou des produits agricoles pour les offrir à vos amis ou à votre famille ? La prochaine fois, SONGEZ un instant aux éventuelles conséquences d'un tel choix. Il se peut que vous introduisiez dans votre pays des organismes nuisibles susceptibles d'avoir des effets négatifs très importants sur l'économie, la sécurité alimentaire ou l'environnement.

Mieux vaut prévenir que guérir
Agissez de façon responsable !

Sigles et acronymes :

CIPV	Convention Internationale pour la protection des végétaux
CMP	Commission des mesures phytosanitaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
NROAG	Groupe consultatif sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports
ONPV	Organisation nationale de la protection des végétaux
ORPV	Organisation régionale de la protection des végétaux
PC	Partie contractante à la CIPV
PCO	Point de contact officiel d'une Partie contractante à la Convention
PPI	Portail phytosanitaire international (www.ippc.int/fr)



Coordonnées de la CIPV :

International Plant Protection Convention Secretariat

Food and Agriculture Organization of the United Nations.

Viale delle Terme di Caracalla 1, 00153 Rome, Italy

Tél. : +39 06 5705 4812

Courriel : ippc@fao.org

Site Internet : www.ippc.int/fr